

COMMUNIQUE FFHB du 24 mars 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus COVID-19 et dans un souci de préserver la santé des joueurs, et plus largement l'ensemble de la communauté handball, la Fédération a pris la décision difficile d'arrêter définitivement les championnats amateurs à tous niveaux (départementaux, régionaux et nationaux) pour la saison en cours. La Coupe de France nationale, régionale et départementale 2019-2020 est également annulée. La FFHandball avait déjà pris la décision de suspendre l'ensemble des compétitions le 12 mars dernier compte tenu de la propagation de plus en plus rapide du COVID-19.

Réuni lundi 23 mars, le Bureau Directeur de la Fédération française de handball, après avoir concerté en amont l'ensemble des structures fédérales, les partenaires sociaux mais aussi les ligues professionnelles féminines et masculines, a donc pris la décision d'arrêter définitivement toutes les compétitions.

Par conséquent, les interpôles masculins, interligues féminines et masculines ainsi que les intercomités féminins et masculins sont également annulés.

Ainsi, aucun titre de champion de France, champion régional, champion départemental ou vainqueur de la Coupe de France, à tous les niveaux ne sera décerné pour la saison 2019-2020.

Afin de tendre au mieux vers une équité sportive pour l'ensemble des championnats nationaux, régionaux et départementaux, le Bureau Directeur a décidé qu'il n'y aurait pas d'année blanche et que les classements sont arrêtés à date.

Les modalités relatives aux accessions et relégations pour les compétitions nationales seront communiqués par la Commission d'Organisation des Compétitions (COC) très prochainement.

Les modalités relatives aux équipes qualifiées pour les U18 masculins et le nombre d'ayants droit supplémentaires vous seront communiqués dans le courant de la semaine ainsi que les modalités relatives au nombre d'ayants droit par ligue pour les U17 féminins.

Afin de tenir compte du contexte exceptionnel, des mesures d'accompagnements seront prochainement prises pour le niveau national, notamment :

- Réduction du nombre d'équipes reléguées pour la saison 2019-2020 ;
- Suite au passage en poule de 14 équipes ou 13 équipes du niveau N2 masculin et N1 féminin les équipes de N2M, N3M, N1F et N2F ne participeront pas à la Coupe de France la saison prochaine ;
- Report de certaines dispositions réglementaires de contrôle de gestion qui devaient rentrer en vigueur pour la saison sportive 2020-2021, afin de tenir compte du contexte économique de sortie de crise ;
- Report des obligations concernant les entraîneurs autorisés en U17 féminins et U18 masculins, afin de tenir compte de la suspension des formations en cours ;
- Pas de sanctions sportives et financières pour les clubs qui refuseraient l'accession ou demanderaient la rétrogradation ;
- Pas de sanctions relatives à la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) sur la saison 2019-2020.
- Les points de pénalités liés à la saison 2018-2019 et appliqués en 2019-2020 devront être recalculés au prorata des matches joués.

Dans le cadre des dispositions nationales d'arrêt définitif de toutes les compétitions 2019-2020 tous niveaux avec arrêt des classements à date, les instances régionales et départementales seront amenées à adapter au mieux de l'intérêt sportif les accessions et relégations.

Pour rappel, ces décisions concernent uniquement les championnats amateurs. La Ligue Nationale de Handball et la Ligue Féminine de Handball communiqueront quant à elles ultérieurement au sujet des championnats professionnels (Lidl Starligue, Proligue et Ligue Butagaz Energie) .